

## Fonds Heinrich Huber de la Fondation pour les Suissees de l'étranger

### BUT

Le Fonds Heinrich Huber permet de verser des contributions aux personnes suivantes:

- Suisseesses et Suissees de l'étranger et leur famille proche dans le besoin;
- Jeunes Suisseesses et Suissees de l'étranger, ainsi que les enfants de parents suissees domiciliés à l'étranger, qui ne sont pas en mesure de financer leur première formation en Suisse sans aide.

Le soutien fourni par le fonds est subsidiaire à d'autres sources d'aides publiques et privées et doit en principe être versé sous forme de contribution unique. Des versements périodiques peuvent exceptionnellement être accordés pour une période limitée.

### PROCÉDURE

Les demandes de soutien doivent être adressées au secrétariat de la Fondation pour les Suissees de l'étranger, gérée par l'Organisation des Suissees de l'étranger, qui dispose également des formulaires de demande correspondants:

Organisation des Suissees de l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne  
Tél. +41 31 356 61 00  
Fax +41 31 356 61 01  
E-mail: [info@SwissCommunity.org](mailto:info@SwissCommunity.org)

Les demandes de soutien seront examinées par les personnes compétentes. La fondation peut, à cet effet, demander des informations auprès des représentations suissees responsables à l'étranger.

*L'octroi d'une prestation d'aide ne constitue pas un droit.*

